



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires de Meurthe-
et-Moselle

Madame COLIN Nicole
4, Grande Rue
54120 DENEUVRE

Service Police de l'Eau DDT
du département de la
Meurthe-et-Moselle

Dossier suivi par :
Denis REMY

Mèl : denis.remy@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél. : 03 83 91 41 38
Fax : 03 83 37 06 66

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **LA REGULARISATION D'UN PLAN D'EAU AU LIEU-DIT "PRE RICHELET"**
sur la commune de DENEUVRE
Courrier de notification de décision

Réf. : **54-2017-00146**

NANCY CEDEX, le 09 novembre 2017

Madame,

Par courrier en date du 21 août 2017, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
LA REGULARISATION D'UN PLAN D'EAU AU LIEU-DIT "PRE RICHELET"
sur la commune de DENEUVRE

dossier enregistré sous le numéro : **54-2017-00146**.

Suite à l'examen des pièces de votre dossier, il ressort que votre opération nécessite la mise en œuvre de prescriptions spécifiques.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté relatif à cette décision détaillant notamment ces différentes spécifications.

Par ailleurs, vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Le Chef de Service Adjoint



Emmanuelle PORTEMER

P.J. : 2 arrêtés de prescriptions générales

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.